

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 octobre 2020

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 97 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Jean-Marc BLOCCQUEL - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - David GALTIER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Marie BATOUX représentée par Audrey GARINO - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Patrick BORE représenté par Bernard DEFLESSELLES - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Cédric DUDIEUZERE représenté par Sandrine D'ANGIO - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Anne MEILHAC représentée par Pierre LEMERY - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Lisette NARDUCCI représentée par Roland CAZZOLA - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAVE - Christian PELLICANI représenté par Sophie CAMARD - Julien RAVIER représenté par Didier PARAKIAN - Pauline ROSSELL représentée par Jean-Marc SIGNES - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Saphia CHAHID.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Corinne BIRGIN - Arnaud DROUOT - Samia GHALI - Bruno GILLES - Eric MERY - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER.

Etaient absents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Eléonore BEZ représentée par Gisèle LELOUIS, à 15h28 - Romain BRUMENT représenté par Doudja BOUKRINE, à 16h30 - Frédéric GUELLE représenté par Marie MARTINOD - Yves MORAIN représenté par Laure-Agnès CARADEC, à 16h30 - Franck OHANESSIAN représenté par Camélia MAKHLOUFI, à 16h30 - Yannick OHANESSIAN représenté par Jessie LINTON, à 16h00.

Signé le 13 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FET 001-001/20/CT

■ CT1 - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation des résultats de l'exercice 2019

Avis du Conseil de Territoire

FET 001-13/10/20 CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale de la Métropole Aix Marseille Provence a été approuvé par le vote du compte administratif le 31 juillet 2020.

Il a permis d'une part, de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

La procédure, mise en place par les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et dérivées consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire soit être conservé au fonctionnement.

Les affectations de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultats de l'exercice 2019		Résultats de clôture Fonctionnement 2019	Résultat de clôture d'investissement 2019	Restes à réaliser en Recettes 2019	Résultats cumulés Investissement 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Solde maintenu en section de fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement						
Budget Assainissement	12 793 589,83	1 460 612,72	24 412 431,90	-4 706 932,80	0,00	-4 706 932,80	8 255 610,80	16 156 821,10
Budget Eau	-802 670,87	2 285 294,37	2 961 146,99	20 239 466,63	0,00	20 239 466,63	0,00	2 961 146,99
Budget Collecte et Traitement des Déchets	1 098 085,79	-15 023 655,81	1 633 409,82	-18 747 987,32	18 500 000,00	-247 987,32	247 987,32	1 385 422,50
Budget Ports de Plaisance	1 517 552,12	-1 618 009,59	1 583 982,67	-1 032 086,24	0,00	-1 032 086,24	1 032 086,24	551 896,43
Budget Crématorium	375 480,68	273 669,55	3 022 049,90	1 573 319,39	0,00	1 573 319,39	0,00	3 022 049,90
Budget Opérations d'Aménagement	2 171 505,03	-3 411 818,58	1 908 900,78	-2 373 052,87		-2 373 052,87	1 908 900,78	0,00

Signé le 13 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l’élection en date du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 15 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du 28 juillet 2020 approuvant le Compte Administratif 2019.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de territoire doit émettre un avis sur le rapport soumis au Conseil de Métropole ;

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable à l'affectation des excédents de fonctionnement des budgets annexes Collecte et traitement des déchets ; Assainissement ; Ports de plaisance ; Opérations d'aménagement , comme suit : I

Collecte et traitement des déchets :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 1 633 409,82 euros est destiné à couvrir une partie du déficit de la section d’investissement d’un montant de 18 747 987,32 euros.

Cette affectation donnera lieu à l’issue du vote du Budget supplémentaire 2020 à l’émission d’un titre de recette d’un montant de 247 987,32 euros imputé en recette d’équipement sur la nature 1068 « Autres Réserves ».

Le déficit de la section d’investissement sera repris au budget 2020 en dépenses au compte 001 pour un montant de 18 747 987,32 euros.

Assainissement :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 24 412 431,90 euros est destiné à couvrir en totalité le déficit de la section d’investissement d’un montant de 4 706 932,80.

Cette affectation donnera lieu à l’issue du vote du Budget supplémentaire 2020 à l’émission d’un titre de recette d’un montant de 8 255 610,80 euros imputé en recette d’équipement sur la nature 1068 « Autres Réserves ».

Signé le 13 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2020

Le déficit de la section d'investissement sera repris au budget 2020 en dépenses au compte 001 pour un montant de 4 706 932,80 euros.

Ports de Plaisance :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 1 583 982,67 euros est destiné à couvrir en totalité le déficit de la section d'investissement d'un montant de 1 032 086,24 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2020 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 1 032 086,24 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 « Autres Réserves ».

Le déficit de la section d'investissement sera repris au budget 2020 en dépenses au compte 001 pour un montant de 1 032 086,24 euros.

Opérations d'aménagement :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 1 908 900,78 euros est destiné à couvrir en partie le déficit de la section d'investissement d'un montant de 2 373 052,87 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2020 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 1 908 900,78 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 « Autres Réserves ».

Le déficit de la section d'investissement sera repris au budget 2020 en dépenses au compte 001 pour un montant de 2 373 052,87 euros.

Article 2 :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable à l'approbation comme suit, des résultats de l'exercice 2019 pour les budgets annexes Eau et Crématorium :

Eau :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 2 961 146,99 euros qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2020.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 20 239 466,63 euros qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2020.

Crématorium :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 3 022 049,90 euros qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2020.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 1 573 319,39 euros qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 13 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2020